

**Programme de Formation INTER (dans nos locaux)
LAEP Volet 2
Développer ses capacités d'Ecoute
2 journées**

Organisme de formation

Association « Le Furet Petite Enfance »
6 quai de Paris
67000 STRASBOURG
03 88 21 96 62

Association inscrite au Tribunal de Strasbourg sous le n° LXXVI n° 66
Enregistrée comme dispensateur de formations sous le numéro 42670278767
auprès de la Préfecture de la Région Alsace.
N° SIRET : 418 124 483 000 29

Personne référente dossier :

Pour le Furet

Dalila Kiesele
Responsable du service formation
Tél. : 06 17 50 54 28
Mail : formation@lefuret.org

Public et Prérequis :

Cette formation s'adresse :

Aux accueillants expérimentés en LAEP (Accueillant ayant une expérience de minimum 3 ans en LAEP et (ou) ayant participé à la formation : « Volet 1 : La posture d'accueillant : Cadre et écoute ».

Groupe maximum de 12 à 15 personnes

Les stagiaires ayant l'expérience des LAEP, auront déjà suivis le premier niveau de la formation sur le cadre et l'écoute au Furet ou ailleurs. Ils auront également lu les différents documents adressés par la formatrice avant le début de la formation

L'accès pour toutes et tous à la formation :

Afin de rendre cette formation accessible à toutes et à tous, nous vous invitons à nous signaler toute situation de handicap vécue par un des participants à la formation ou autres besoins spécifiques dès que possible. Ensemble, nous

Le Furet 6 quai de Paris 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 96 62 ; E-Mail : formation@lefuret.org ; www.lefuret.org
Enregistrée comme organisme de formation sous le numéro 42670278767
N° Siret : 418 124 483 000 29

chercherons des solutions. Nous pourrons prévenir l'intervenant.e afin d'adapter son action. Enfin, nous pourrons également adapter les contenus du dossier pédagogique remis et les outils de formations.

Intervenant.e(s) pressenti.e.s selon dates retenues :

Psychologue clinicienne, formée à la psychanalyse. Ancienne accueillante, assure depuis plusieurs années des supervisons et des formations en LAEP. Participante au réseau national des LAEP.

Durée et date(s) de la formation (en jour et heures) :

2 jours / 12 heures de formation

Horaires de la formation:

9h- 12h 13h30-16-h30

Horaires discutés lors de la formation en cas de besoins spécifiques

Lieu de formation :

Association le Furet Petite Enfance
6 quai de Paris
67000 Strasbourg

Si le lieu de la formation nécessite une autre salle de formation, ce renseignement vous sera apporté lors de la confirmation de la formation.

<https://www.lefuret.org/wpcontent/uploads/2021/06/Renseignements-pratiques.pdf>

Evaluations et engagement des stagiaires

Les stagiaires s'engagent dans un processus de formation.

La première étape de ce processus débute avant la formation, par une auto-évaluation dématérialisée pour chaque participant.

Ce « Questionnaire d'auto-évaluation de positionnement avant formation » permettra à chaque stagiaire de se situer avant la formation et de s'auto-évaluer en lien avec les objectifs de la formation.

Le lien du questionnaire sera transmis par l'organisme de formation.

Les stagiaires s'engagent également à finaliser le processus de formation en répondant à différents questionnaires. La participation à ces questionnaires est essentielle et obligatoire.

Les liens seront transmis à la fin de la formation.

A l'issue de la formation :

- « Un bilan à chaud par les stagiaires » sera fait à l'oral.

Questionnaires dématérialisés : les liens seront communiqués en fin de formation ainsi qu'un système de Flashcode.

- Un « Questionnaire d'évaluation de la formation et du formateur par le stagiaire »

- Une « Questionnaire d'évaluation de la formation et du groupe par le formateur »

- Un « Questionnaire d'auto-évaluation par le stagiaire de positionnement fin de formation » en lien avec les objectifs.

Dans un deuxième temps, un mois après la formation, un Questionnaire de formation (N+1 mois) dématérialisé sera adressé aux stagiaires.

Les documents de formation, convention ainsi que fiche de présence seront mis en œuvre par l'organisme de formation.

Conditions spécifiques

Les conditions de vente sont disponibles sur notre site ainsi qu'acceptées lors de la signature de cette convention.

<https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2021/06/Condition-de-Ventes.pdf>

En cas d'annulation de la formation par l'employeur et/ou le demandeur, dans un délai inférieur à **deux (2) semaines**, les sommes déjà engagées par l'organisme restent dues.

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme formateur, **les sommes correspondantes seront remboursées.**

Les stagiaires s'engagent à avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'organisme de formation Le Furet. Celui-ci est affiché dans les locaux et accessible sur le site du Furet :

<https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2021/06/reglement-centre-de-formation-Furet-RR.pdf>

En cas de situations d'urgences (maladie de l'intervenant.e, état sanitaire français en question...), d'horaires incompatibles avec les transports en commun ou de grève des services :

Des solutions seront proposées afin de satisfaire les demandeurs tout en respectant nos intervenants et leurs conditions de travail.

En cas de difficultés liés aux transports en commun (horaires inadaptés, mouvements de grève, pandémie...) le choix d'un autre mode de transport (avion, voiture, covoiturage...) ne peut être imposé à nos intervenants non-salariés du Furet.

La situation sanitaire peut provoquer des perturbations sur tout le pays ainsi que sur les transports en commun. Les décisions gouvernementales peuvent générer des modifications de dernières minutes engendrant la réévaluation de ce contrat voire l'annulation.

Attention Situation COVID : Les conditions sanitaires doivent avoir été lues et doivent être appliquées par le stagiaire durant toute la formation.

<https://www.lefuret.org/wp-content/uploads/2021/06/Conditions-sanitaires-liees-au-COVID-dans-nos-locaux-pdf.pdf>

**Programme de Formation INTER (dans nos locaux)
LAEP Volet 2
Développer ses capacités d'Ecoute
2 journées**

Pré-requis :

Accueillant.e.s expérimenté.e.s en LAEP (Accueillant ayant une expérience de minimum 3 ans en LAEP et (ou) ayant participé à la formation : « Volet 1 : La posture d'accueillant : Cadre et écoute ».

Les stagiaires ayant l'expérience des LAEP, auront déjà suivis le premier niveau de la formation sur le cadre et l'écoute au Furet ou ailleurs

Ils auront également lu les différents documents adressés par la formatrice avant le début de la formation.

Temps individuel préalable à la formation

Le questionnaire de positionnement individuel devra être rempli par chaque stagiaire en amont de la formation. Il favorise la mise en travail et fait partie

intégrante du processus de formation. Une semaine avant la formation, il sera adressé à l'organisme de formation le Furet et transmis ensuite à l'intervenant.e.

Contexte

Être accueillant dans un LAEP nécessite de développer une posture particulière et spécifique, à la croisée de plusieurs chemins : le LAEP n'étant en effet ni un lieu de soin, ni un lieu d'animation, ni un lieu d'éducation, l'accueillant doit à chaque accueil et avec chacun, tenter de s'ajuster à l'autre et de trouver le juste positionnement qui va permettre que se vive un moment unique, et inattendu. La qualité première d'un accueillant est sa capacité d'écoute, afin que chaque personne puisse se sentir accueillie et respectée là où elle en est ce jour-là, à ce moment-là.

Objectifs

- Insister sur la spécificité de l'écoute dans un LAEP : accueil dans l'ici et maintenant, absence de volonté éducative ou thérapeutique en direction des personnes accueillies, écoute à la fois individuelle et groupale.
- Identifier les attitudes qui favorisent l'écoute des personnes et des liens qu'ils construisent entre eux ; repérer les attitudes développent l'échange sans juger les personnes ni les conseiller.
- Identifier les attitudes qui favorisent l'écoute de l'enfant, pris en compte comme sujet et être de parole quel que soit âge.
- Développer attention et disponibilité pour être au plus près de ce que chacun tente d'exprimer que ce soit avec des mots, des ou des comportements.

Contenus

- Apports théoriques sur la question de l'écoute. Approche de quelques notions comme l'écoute active ou l'écoute prenant en compte de la dimension de l'inconscient présent dans toute relation humaine.
- Etude des différents modes de communication verbale et non verbale.
- L'écoute spécifique en LAEP : écouter les individus et les écouter dans le groupe. Ecouter sans « mener » un entretien.
- Prise en compte de tout ce qui peut entraver l'écoute
- Apports théoriques et mises en pratique à partir de situations d'accueil variées concernant des enfants, des adultes, le groupe.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques



- Travail théorique en grand groupe
- Travail individuel et en petits groupes (jeux de rôles) afin d'éprouver les apports théoriques
- Apport d'un dossier pédagogique dématérialisé à l'ensemble des stagiaires. Ce dossier sera complété selon les besoins identifiés durant la formation.

Complément de dossier : une revue Le Furet sur le thème de la formation viendra compléter le dossier pédagogique afin d'ouvrir le sujet et encourager à l'approfondissement et à la mise en œuvre.



À la fin des années 70, des psychanalystes, guidés par l'idée du potentiel émancipateur de la psychanalyse et la volonté de sa démocratisation ont créé le Club des Parents (IRAEC) et la Maison Verte. À partir de là, les lieux d'accueil enfants-parents, ces « structures intermédiaires » comme les appelait Bernard Emé qui nous a quittés cette année, se sont développés et diversifiés.

Depuis 40 ans les conditions d'émergence ont bien changé. Les familles, elles aussi ont connu des transformations considérables. À l'horizon 2016, les politiques publiques, visent l'objectif de : « 1 LAEP pour 3500 enfants »...